ID: 001-210102471-20240216-202402013-DE

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Reconduction de l'organisation du temps scolaire pour la période 2024-2027		SEANCE DU 15.02.2024
Date de convocation : 08.02.2024	Nb de conseillers En exercice : 10	Etaient présents : M. VIALLET. MC. COUTURIER. C.GROSGURIN. P. ECAILLE. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ.
Date d'affichage : 08.02.2024	Présents : 9	
N° Délibération 01247.2024.02.013	Votants : 9 Pouvoirs : 0	Secrétaire de séance : M. VUILLERMOZ

## OBJET : ÉCOLE – Reconduction de l'organisation du temps scolaire pour la période 2024-

## 2027

A la rentrée scolaire 2024-2025, l'organisation de la semaine scolaire de la commune doit être renouvelée en référence au code de l'éducation, article D.521-10.

Le conseil municipal s'est prononcé en faveur du passage à la semaine de quatre jours en 2018, dispositif reconduit en 2021.

Entendu l'exposé du maire,

Après délibération, le conseil municipal décide :

- De voter pour le maintien de l'école sur quatre jours, avec les horaires suivants pour les trois années scolaires 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027 :
  - o 8h30 11h30;
  - o 13h30 16h30.
- D'autoriser Madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Contre: / 0 Abstention: / 0 Pour: / 9
DELIBERATION N°01247.2024.02.013

Pour extrait d'acte conforme Le maire, Martine VIALLET